

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-027

du 07 novembre 2019

n°027

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (11) : J. DUMAS donne pouvoir à JP. ABELIN
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Opération de Renouvellement des quartiers du Lac et des Renardières - Soutien d'un projet de création d'un tiers lieu culturel par l'agglomération

La ville de Châtellerault a signé aux côtés de l'État, l'ANRU, Grand Châtellerault, le Conseil Départemental, Action Logement Services et la Caisse des Dépôts et Consignations, une convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières le 11 juin 2018.

Ce projet de renouvellement urbain vise à améliorer l'attractivité des quartiers et leur désenclavement et la mixité sociale.

Ce second enjeu fort passe par des actions relatives au logement, mais aussi par des interventions au sein des équipements implantés au cœur des quartiers pour une fréquentation diversifiée.

Parmi les opérations-clés du projet de renouvellement urbain, Grand Châtellerault porte ainsi une opération de création d'un « tiers-lieu culturel » au Lac réunissant en un même lieu les services de médiathèque et de ludothèque mais aussi des espaces partagés dédiés aux associations et aux habitants.

Cette opération répond à une ambition multiple : culturelle pour l'accès et l'ouverture de tous aux savoirs et aux outils de lecture, de jeux, d'accès à l'information, mais aussi sociale, de prévention, d'éducation, ou de sensibilisation à l'environnement.

L'équipement projeté et réalisé par Grand Châtellerault sera implanté en lieu et place de « la base voiles », ouvert sur l'espace paysager du lac de la Forêt, et sera partie intégrante du projet du site du Lac pour l'organisation d'activités de loisirs pour tous, tout au long de l'année.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-027

du 07 novembre 2019

n°027

page 2/3

Cet équipement est prévu pour une surface estimée de 710 m² dont 630 m² seront dédiés à l'organisation des activités culturelles pour et avec les habitants, et 80 m² seront dédiés au stockage de matériels sportifs et de loisirs de la ville de Châtellerault, afin de garantir à la commune le bon exercice de ses activités sur le site environnemental.

Le plan de financement de Grand Châtellerault présenté pour cette opération est le suivant :

		TOTAL	2020	2021
Dépenses	Études et honoraires	70 000 €	70 000 €	
	Travaux	1 050 000 €	565 000 €	485 000 €
	Acquisition de matériel	150 000 €		150 000 €
	TOTAL	1 270 000 €	635 000 €	635 000 €
Recettes	ANRU	145 000 €		145 000 €
	Ville de Châtellerault	304 000 €	150 000 €	154 000 €
	Conseil Départemental	131 000 €	131 000 €	
	DRAC	410 000 €	205 000 €	205 000 €
	CAF	50 000 €	50 000 €	
	Conseil Régional	70 000 €		70 000 €
	Auto-financement	160 000 €	99 000 €	61 000 €
TOTAL	1 270 000 €	635 000 €	635 000 €	

Il est proposé que la ville de Châtellerault soutienne financièrement la création de cet équipement :

- au titre des enjeux de renouvellement urbain,
- au titre des espaces qui lui seront réservés pour le stockage de matériels sportifs et ludiques.

D'autres subventions sont également sollicitées par Grand Châtellerault auprès de la DRAC, du Département, de la CAF et du Conseil Régional.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-027

du 07 novembre 2019

n°027

page 3/3

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la libre gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

VU l'article L1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatifs au bail à construction,

VU la délibération du conseil municipal n°3 du 5 avril 2018 approuvant et autorisant la signature de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières de Châtellerault,

CONSIDERANT la signature de l'O.R.U. des quartiers du Lac et des Renardières en date du 11 juin 2018,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune du projet de création de tiers-lieu culturel pour la transformation des quartiers sud et pour l'exercice des activités sportives et ludiques sur le site du Lac,

- Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :
- d'approuver le plan de financement présenté par Grand Châtellerault et d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 304 000 € à Grand Châtellerault pour la réalisation du tiers-lieu culturel au Lac,
 - d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle de partenariat relative à l'octroi de subvention, et toutes les pièces à ce dossier.

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire 824/2041512/4000

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service
juridique

Nadège GROLLIER

